

L'homme se fâche ; la colère le dégrise en partie :

— Je suis chez moi . . . pas de calotins ! . . . Tu vas sortir.

— Pas avant d'avoir confessé ta femme, puisqu'elle le demande. Elle en a le droit.

— Je vais appeler la police !

— Appelle. Je ne t'empêche pas.

“ A la garde ! . . . à la garde ! . . . On viole mon domicile ! . . .

A la ga a a arde ! ”

Tout le quartier est en ruine. Arrivent les deux agents de ronde.

— Qu'est-ce que c'est ?

— Ce frocart-là est entré malgré moi pour confesser ma femme.

— ???

Parfaitement. Mais c'est lui qui m'en a prié et sa femme qui le désire. Interrogez les assistants.

Vingt voix témoignent aussitôt de ce qui s'était passé dans la rue. La pauvre malade affirme avec énergie sa volonté de se confesser, réclame la protection de la police.

Au nom de la “ liberté de conscience ” un agent se campa de garde : la malade fut confessée et reçut les sacrements. Un peu dégrisé, l'homme s'était adouci : il s'excusait . . .

— Ta femme te pardonne, dit le Père, et offre sa vie pour toi. Va la voir, elle se meurt.

Il pleura : elle mourut en lui parlant. Avant de partir, le Capucin à lui :

— Et puis ? . . . C'est tout ?

— Non, Père . . . J'étais une canaille . . . Je veux payer ça . . . Confessez-moi.

Cet homme est resté bon chrétien, et la preuve, c'est qu'il n'a plus jamais bu.

---

Sainte-Beuve (1804-1869)

(suite)

Sainte-Beuve fut de la Commission du Dictionnaire et, dès lors, “ j'eus vraiment peine, dit-il, à dépenser mes revenus. Il me fallut pour cela acheter des livres rares dont le goût m'est venu peu à peu. ” Il avait la passion du volume. Il le respectait, le mignotait et le préservait de la poussière. Il avait